

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : ACTE N° 5 - 2021 - 1

Nature de l'acte : Relatif à l'organisation et à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement

Le conseil d'établissement dans sa séance du 13 mai 2021, le quorum étant atteint

- Vu le code de l'Éducation
- Vu les textes règlementaires de l'AEFE

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

Vote pour le protocole sanitaire à partir du 17 mai 2021.

Après avoir délibéré et considérant les résultats du vote suivant :

14 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

Le conseil d'établissement décide :

D'approuver le protocole sanitaire à partir du 17 mai 2021.

Le président de conseil d'établissement,

Affichage, le 20 mai 2021

VTPL direktorė
Florence LLOPIS



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : ACTE N° 5-2021- 2

Nature de l'acte : Relatif à l'organisation et à l'action éducatrice
 Relatif au fonctionnement de l'établissement

Le conseil d'établissement dans sa séance du 13 mai 2021, le quorum étant atteint

- Vu le code de l'Education
- Vu les textes règlementaires de l'AEFE

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

Vote pour la modification des horaires d'entrée pour l'enseignement secondaire 8h00 au lieu de 8h30.

Après avoir délibéré et considérant les résultats du vote suivant :

10 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 2 ABSTENTION

Le conseil d'établissement décide :

D'approuver la modification des horaires d'entrée pour l'enseignement secondaire : 8h00 au lieu de 8h30.

Le président de conseil d'établissement,

Affichage, le 20 mai 2021

VTPL direktorė
Florence LLOPIS

